

SÉANCE ORDINAIRE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

11 AVRIL 2011

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la salle municipale le lundi 11 AVRIL 2011, à 20 heures, à laquelle sont présent(e)s :

MONSIEUR ROLAND VAILLANCOURT
MONSIEUR DANIEL GAGNON
MONSIEUR NORMAND CÔTÉ
MONSIEUR LÉONARD DION
MONSIEUR VALOIS CARON
MONSIEUR YVES CÔTÉ

tous membres du conseil siégeant sous la présidence de :

MONSIEUR SERGE FOREST, maire.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après lecture de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté avec l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Il est par la suite proposé par monsieur Normand Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance publique tenue le 14 mars 2011 soit approuvé, tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

11.04.3.2.1.

Demande de gratuité de salle - Dîner bénéfique de la Fabrique de L'Isle-Verte

Il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte accorde un don à la Fabrique de L'Isle-Verte équivalent au remboursement des frais de location du gymnase de l'école Moisson D'Arts lors de la tenue d'un dîner bénéfique prévu le 15 mai 2011.

11.04.3.2.2.

Demande de participation financière - Projet éducatif des élèves de 3^{ième} cycle de l'école primaire Moisson-d'Arts

Il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte souscrive, pour un montant de 100 \$, à la réalisation du projet-pilote « Projet Pantin » consistant à confectionner un pantin articulé par les étudiants de 3^{ième} cycle de l'école primaire Moisson-d'Arts. Ce projet est réalisé dans un cadre d'apprentissage et permettra, entre autre, une participation au Concours de sculpture et design Créencarton Desjardins, au Festival des Cartonfolies ainsi qu'à la Fête du Patrimoine de St-Pascal.

11.04.3.2.3.

Expo-Génisses des Jeunes Ruraux - Participation municipale

Il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte réitère sa participation à l'événement annuel

qu'est l'Expo-Génisses des Jeunes Ruraux de L'Isle-Verte (11^e édition). En guise de soutien à cet événement, une contribution financière de 60 \$ est accordée ainsi que le prêt de menus équipements.

11.04.3.2.4. Contribution à la publication du journal « Le Lien »

Il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte reconfirme sa participation financière, au montant de 100 \$, permettant la publication du journal « Le Lien » publié par les chevaliers de Colomb, Conseil Seigneur Côté 10096, de L'Isle-Verte, Saint-Éloi et Saint-Paul-de-la-Croix. Notons que cette contribution permet un espace publicitaire dans ce journal pour une période de 2 ans.

11.04.3.2.5. Renouvellement de cotisation - Association forestière bas-laurentienne

Il est proposé par monsieur Léonard Dion et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte confirme son renouvellement d'adhésion à l'association forestière bas-laurentienne pour l'année 2010-2011. Le coût annuel de cette adhésion est de 55 \$.

11.04.3.2.6. Renouvellement d'adhésion - Unité régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent

Il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte renouvelle son adhésion à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2011-2012. Les coûts d'adhésion sont de 150 \$.

11.04.3.3.1. Programme de développement local - Réclamation d'avril 2011

Il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte verse la somme de 2 146,73 \$ à la corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte en guise de contribution au programme de développement local (versement numéro 1). Ce montant comprend 1 914,75 \$ à titre de remboursement de droits de mutation immobilière et 231,98 \$ à titre de subvention de taxes liée à des travaux de construction et de rénovation.

11.04.4.1. Demande d'assistance financière - Fête nationale du Québec 2011

Il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte, par l'entremise de son comité municipal de loisirs et de la vie communautaire, dépose une demande d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2011. En l'occurrence, madame Amélie Martineau, coordonnatrice en loisirs, est dûment autorisée à agir à titre de personne responsable de ce projet.

11.04.4.2. L'Isle-Verte proclame le 24 juin « Fête nationale du Québec »

Attendu que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoise;

Attendu que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

Attendu que la population de la municipalité de L'Isle-Verte souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter

la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

Attendu que la municipalité de L'Isle-Verte a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

Attendu que la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et unanimement résolu que la municipalité de L'Isle-Verte, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

11.04.5.1. Appel de candidatures - Personnel ayant des compétences spécifiques en gestion de l'eau potable et des eaux usées

Il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte procède à un appel de candidatures afin de combler un poste nécessitant des qualifications reconnues relatives à la gestion de l'eau potable ainsi qu'à la gestion des eaux usées.

11.04.5.2. Confirmation d'embauche - Monsieur Jérôme Dionne

Il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte confirme l'embauche de monsieur Jérôme Dionne à titre d'opérateur, manœuvre et responsable du garage municipal et ce, à compter du 12 avril 2011.

11.04.6.1. Demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Ministère des transports du Québec - Servitude de drainage et de non construction

Considérant que le ministère des transports du Québec doit effectuer des travaux de drainage sur les lots 431 et 432, propriété de Ferme Émilien Michaud inc. et de monsieur Rodrigue Boucher;

Considérant que ces travaux sont nécessaires dans le cadre du projet de prolongement de l'autoroute 20;

Considérant que, outre ces travaux de drainage, une servitude de non-construction dans une bande de 15 mètres est également requise;

Considérant que lesdits travaux ne peuvent être localisés sur un autre site;

Considérant que ces travaux ne présentent aucune contrainte affectant l'homogénéité du territoire agricole;

Considérant que cette demande ne contrevient aucunement à la réglementation municipale

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte appuie la demande déposée par le Ministère des transports du Québec auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (servitude de drainage et de

non construction dans une bande de 15 mètres).

11.04.6.2. Demande de morcellement de terre agricole - Appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Considérant la demande déposée par monsieur Jean-Pierre Gratton et madame Marielle Drolet, propriétaires du lot 653-partie à L'Isle-Verte;

Considérant que ce lot est contiguë au lot 40-A, appartenant aux mêmes propriétaires, mais situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Épiphan;

Considérant qu'à l'origine, ces deux lots étaient des entités distinctes;

Considérant que les propriétaires demandent à ce que ces deux lots soient l'objet d'un morcellement prenant ainsi en compte les limites physiques des deux municipalités sur lesquels ils sont situés;

Considérant que cette demande ne contrevient aucunement à la réglementation s'appliquant sur le territoire de la municipalité de L'Isle-Verte;

Considérant que la réalisation de ce projet n'aura aucun impact sur l'homogénéité du territoire agricole;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui à la demande de morcellement, entreprise par ces propriétaires, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

11.04.6.3. Demande de l'entreprise « Les Carrières Dubé et Fils inc. » - Extension d'aire d'exploitation de sablière sur les lots 63-P et 68-P

Considérant la demande déposée par l'entreprise « Les Carrières Dubé et Fils inc. » à l'effet d'accroître l'aire d'exploitation de la gravière localisée sur les lots 63-P et 68-P;

Considérant que les travaux visés auront pour effet de créer un empiètement dans la zone de protection de 35 mètres, zone prescrite par le règlement sur les carrières et sablières (distance minimale à respecter de toute voie publique pour une nouvelle sablière, selon l'article 18);

Considérant que cette exploitation est effectuée dans le cadre de travaux d'aménagement de l'autoroute 20;

Considérant qu'une consultation auprès du service d'ingénierie du ministère des transports du Québec laisse présumer certains impacts négatifs advenant l'accroissement de cette aire d'exploitation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte confirme qu'elle ne donnera pas suite favorablement à la demande déposée par l'entreprise « Les Carrières Dubé et Fils inc. » et ce, à moins que le ministère des transports du Québec confirme que ces travaux d'extraction n'iront pas à l'encontre des aménagements prévus dans le secteur visé (route du 1^{er} rang). Cette résolution remplace celle du 14 mars 2011 (11.03.6.1.).

11.04.6.4.

Demande d'exploitation de sablière - Ferme Côte d'Or inc. - amendement à la résolution 11.03.6.2.

Considérant la demande déposée par l'entreprise « Les Carrières Dubé et Fils inc. » à l'effet de procéder à l'extraction d'agrégats, pour la réalisation des travaux d'infrastructures de l'autoroute 20;

Considérant que cette demande affecte les lots 38, 39, 40, 42, 43, 45 et 46, propriété de l'entreprise agricole « Ferme Côte d'Or inc.»;

Considérant que l'emplacement des travaux ne contrevient aucunement à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

Considérant que les travaux d'exploitation seront réalisés dans le cadre de l'aménagement de l'autoroute 20;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui au dépôt de cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Une réserve est toutefois émise à l'égard d'effets néfastes que pourraient entraîner de tels travaux d'extraction sur l'alimentation en eau potable des propriétés situées dans ce secteur. Cette résolution remplace celle du 14 mars 2011 (11.03.6.2.).

11.04.6.5.

Modification au périmètre urbain de la municipalité de L'Isle-Verte

Considérant que la MRC de Rivière-du-Loup procède à la révision de son schéma d'aménagement;

Considérant que la municipalité a déjà fait part au service d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup de son intention à ce que soit revue la délimitation de son périmètre urbain;

Considérant qu'un projet de réaménagement a été soumis à la municipalité à des fins de discussions;

Considérant que ce projet propose un agrandissement de ce périmètre dans le secteur sud de la municipalité, soit le long de la rue Notre-Dame, à l'est ou à l'ouest des constructions existantes (superficie de 8 hectares);

Considérant que la municipalité opterait davantage pour un prolongement du secteur urbanisé, de part et d'autre de la rue Notre-Dame, soit en extension aux propriétés actuellement construites (au sud des propriétés 100 et 101, rue Notre-Dame);

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte demande au service d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup de prendre en compte le nouveau découpage de périmètre urbain (extension) proposé par la municipalité.

11.04.7.**Comptes du mois et rapports administratifs**

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 31/03/2011 : 200 882,69 \$
Déboursés directs de février 2011 : 5 266,56 \$

Sur proposition de monsieur Valois Caron, il est adopté unanimement que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés.

11.04.8.2.**Soumissions en regard au projet de réfection des infrastructures et urbanisation de la rue Seigneur-Côté ouest**

Faisant suite au dépôt des soumissions déposées relativement au projet de réfection des infrastructures et urbanisation de la rue Seigneur-Côté ouest, et suite à la vérification des exigences administratives effectuée par la firme de consultants Roche Ltée, voici les résultats obtenus:

Nom des soumissionnaires	Montant soumis	Montant vérifié
Les Constructions de l'Amiante inc.	1 370 093,61 \$	1 370 093,61 \$
Construction R.J. Bérubé inc.	1 486 746,31 \$	1 495 290,69 \$
Transport Pierre Dionne inc.	1 491 929,90 \$	1 490 164,06 \$
Lafontaine Leclerc inc.	1 604 851,65 \$	1 604 851,65 \$
Excavations Bourgoin et Dickner inc.	1 831 094,32 \$	1 831 094,32 \$

Comme il s'agit de travaux devant être effectués conjointement avec le ministère des transports du Québec, l'approbation de ces coûts par le ministère est préalable à la confirmation du contrat auprès du plus bas soumissionnaire conforme.

11.04.10.**Levée de la séance**

À 22 h, il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté unanimement que la séance soit levée.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER